

TOUTOU-FRIENDLY

Une nouveauté: à compter de 2023, notre domaine va expérimenter de devenir Toutou-Friendly. Vous pourrez donc à partir de l'été 2023, sous réserve des conditions suivantes et avec notre accord écrit et préalable, venir avec votre chien. Un bilan sera effectué à l'issue de cette expérience afin de voir si elle peut être pérennisée. C'est votre collaboration active qui donnera un maximum de chances à cette expérience d'être un succès.

Tout propriétaire de chien devra respecter les règles de cohabitation indiquées ci-dessous et s'acquitter d'une redevance de 3 € par nuit.

Afin d'assurer le confort de tous, nous limitons le nombre de chiens à 15 par semaine. Les chiens de catégories 1 et 2, signalés comme dangereux, sont interdits. Lors de votre réservation veuillez préciser que vous souhaitez venir avec votre chien pour que nous puissions vous accorder ou non cette autorisation.

RÈGLEMENT POUR LES CHIENS POUR UNE BONNE COHABITATION

Afin de garantir une cohabitation harmonieuse, les règles suivantes doivent être respectées pour les chiens : Votre chien devra :

1. Être identifié par une puce électronique et une médaille avec votre numéro de téléphone. Certificat à présenter lors de votre arrivée.
2. Avoir un carnet de santé à jour, notamment du vaccin antirabique qui vous sera demandé à votre arrivée, et être à jour des traitements antiparasitaires classiques contre les puces, les tiques et les vers.
3. Obligatoirement être sociable, habitué à être en contact avec des êtres humains de tous les âges et en grand nombre, et être non agressif avec les autres chiens.
4. Être bien éduqué et ne pas aboyer sans raison. Assurez-vous que votre animal ne dérange pas vos voisins en particulier et plus largement les vacanciers car un chien qui aboie constamment peut devenir rapidement désagréable. et ceci d'autant plus si la personne n'aime pas les chiens.
5. Pour des raisons de sécurité, à l'intérieur du camping, être tenu toujours en laisse et ne pas se promener seul dans le camping.
6. Pour des raisons d'hygiène, votre chien ne peut pas utiliser la piscine ni les douches.
7. Les propriétaires sont responsables de maintenir l'hygiène et doivent ramasser les déjections de leur chien, où qu'elles se trouvent sur le domaine.
8. Les propriétaires doivent être conscients et accepter que certains participants n'apprécient pas les animaux ou en ont peur, et doivent veiller à prendre particulièrement soin de ces participants.
9. Disposer d'une responsabilité civile couvrant les dommages causés à des tiers. Un certificat de votre assurance sera demandé au propriétaire avant son arrivée.

Le non-respect d'une de ces règles constitue une raison suffisante pour que la direction du camping expulse la ou les personnes à qui appartient le chien et ceci sans dédommagement.